



Mardi 27 avril 2021

La Rochelle Université et le CNRS participent à la lutte contre l'échouage des dauphins

L'Espagne, la France et le Portugal lancent un projet visant à définir une stratégie coordonnée pour évaluer, surveiller et réduire les impacts sur les cétacés. La Rochelle Université et le CNRS, via leur observatoire Pelagis, participent au projet CetAMBICion qui répond à l'urgence de réduire les captures de cétacés dans les pêcheries de l'Union européenne en améliorant les connaissances de leurs habitats.

Parmi les espèces prioritaires du projet figurent le dauphin commun (*Delphinus delphis*), le marsouin (*Phocoena phocoena*), le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), l'orque (*Orcinus orca*), le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*), le petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*) et la baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*).

La participation de l'observatoire Pelagis

CetAMBICion est un projet de deux ans, qui permettra d'approfondir les connaissances scientifiques sur l'abondance, les caractéristiques démographiques, la répartition, la mortalité et l'habitat des cétacés dans la zone d'étude.

Le projet contribuera également à améliorer la surveillance, notamment en ce qui concerne les incidences des captures accessoires, et étudiera l'efficacité des différentes mesures de mitigation dans la sous-région atlantique du golfe de Gascogne et la côte ibérique, ce qui permettra d'atteindre un bon état écologique. Tout ceci sera réalisé en étroite collaboration avec le secteur de la pêche.

La participation de La Rochelle Université, à travers l'observatoire Pelagis (La Rochelle Université/CNRS), concentrera ses efforts sur la proposition de mesures de gestion coordonnées au niveau sous-régional, la détermination du bon état écologique et la définition d'une stratégie de surveillance du bon état écologique des cétacés.

L'observatoire Pelagis est un laboratoire qui réalise des programmes d'observation et d'expertise pour la conservation des populations de mammifères et d'oiseaux marins. Il gère par ailleurs les bases de données associées à ces divers programmes de recherche.

15 partenaires européens impliqués

Le projet implique des partenaires issus d'administrations publiques, d'organismes publics de recherche et de conservation, en collaboration avec le secteur de la pêche et des ONG.

Le 9 mars dernier, l'Espagne, la France et le Portugal ont lancé le projet européen "Stratégie coordonnée pour l'évaluation, la surveillance et la gestion des cétacés dans la sous-région du Golfe de Gascogne et de la côte ibérique (CetAMBICion)", auquel participent La Rochelle Université et sa filiale ADERA, ainsi que 13 autres partenaires.

Cette initiative, coordonnée par le Conseil national de la recherche espagnol (CSIC), vise à renforcer la collaboration et le travail scientifique entre les trois pays pour estimer et réduire les captures accidentelles de cétacés. Parmi les actions à développer jusqu'en 2023, des mesures techniques visant à limiter ces interactions seront identifiées.

Côté espagnol, les partenaires du projet sont le Ministère espagnol de la Transition écologique et du Défi démographique, le Secrétariat général de la pêche du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, l'Institut océanographique espagnol et AZTI Tecnalia. Du côté français, La Rochelle Université, le Ministère de la Transition écologique, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Office français de la biodiversité sont représentés comme partenaires. Le Portugal participe par l'intermédiaire de la Direction générale des ressources naturelles, de la sécurité et des services maritimes, de l'Institut portugais de la mer et de l'atmosphère, de l'Institut portugais de la conservation naturelle et des forêts, du Centre interdisciplinaire de recherche marine et environnementale et de l'Université de l'Algarve.

Le projet fait partie de l'appel MSFD 2020 (Directive-cadre « Stratégie pour le Milieu Marin ») de la Commission européenne et est également développé conformément aux exigences de la Directive « Habitats, faune et flore » et de la Politique commune de la pêche.